0033 3 88 34 53 49

Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN
SOUS-PRÉFECTURE DE THANN

Le Sous-Préfet

Le Sous-

à

Zur Information

Mit freundlichen Grüßen
BUND Regionalverband
Südlicher Oberrein
Axel Mayer

Le 07/10/02

OBJET : Stocamine.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour information, le rapport de synthèse de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Alsace sur l'incendie survenu le 10 septembre 2002 dans le site de Stocamine.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Sous-Préfet
Philippe STELMACH

Colmar, le 02 octobre 2002

RAPPORT de SYNTHESE SUR L'INCENDIE DE STOCAMINE

(Point de l'enquête au 1 octobre)

Après l'incendie survenu le 10 septembre, la DRIRE a procédé à une enquête visant à déterminer les causes et à évaluer les conséquences du sinistre. Les principaux résultats en sont donnés ci-dessous. Un rapport détaillé sera présenté au Conseil départemental d'Hygiène du 3 octobre.

1. – Recherche des causes

La cause de l'incendie est encore inconnue. Aucun élément ne conduit à ce jour à incriminer une cause extérieure aux déchets (appareillage électrique, moteur thermique, négligence,...). L'incendie peut résulter de trois facteurs, ou de leur combinaison :

- présence de sac de déchets chauds
- présence d'objets inadéquats (aérosols ou autres) dans des sacs de déchets de chantier de désamiantage
- présence de produits incompatibles ou évoluant à la température de la mine dans des sacs de déchets amiantés provenant de l'incendie d'un entrepôt de produits phytosanitaires, acceptés à Stocamine en contravention à l'arrêté préfectoral.

Ceci montre que la chaîne détection-transmission n'a pas fonctionné de manière optimale, générant des retards d'alerte des pouvoirs publics.

Enfin, le mauvais état d'étanchéité de la séparation d'aérage entre les MDPA et Stocamine, dont les points faibles ont été localisés, a entraîné l'envahissement de certaines galeries des MDPA et de l'entrée d'air de Stocamine par des odeurs et fumées.

3. – Conclusions, suites des opérations, suites de l'enquête

Plusieurs résultats analytiques sont attendus pour les prochains jours et devront permettre d'affiner les connaissances sur les fumées dégagées par l'incendie du 10 septembre.

Selon une reconnaissance effectuée le 20 septembre par le SDIS et Stocamine, le feu est éteint et n'a atteint qu'une petite partie du stockage de déchets. Le retour à la normale, pour permettre sans risque la reprise de la surveillance des installations souterraines tant à Stocamine qu'aux MDPA suppose que soient effectuées deux opérations :

- terminer la remise en état de l'étanchéité des séparations de circuit d'aérage entre le retour d'air de Stocamine et l'entrée d'air : ceci est d'ores et déjà réalisable

- ventiler le bloc 15, avec un débit contrôlé, un lavage des gaz, un contrôle permanent de teneur en polluants majeurs. Ceci supprimera une poche d'air pollué qui risque en cas d'incident de se répandre dans les galeries. Cette opération sera entreprise dès que l'existence de points chauds subsistant après l'incendie sera exclue. La quantité de gaz à rejeter sera évaluée. Le Conseil départemental d'Hygiène sera consulté.

Enfin, l'enquête se poursuivra avec notamment :

- les résultats des analyses chimiques demandées sur les échantillons prélevées dans les « big-bags » appartenant au lot provenant d'un entrepôt incendié, ouverts en présence d'un Inspecteur des Installations Classées

- lorsque son état le permettra, la reconnaissance de l'état du bloc 15, de la zone de départ du feu,

- L'exploitation des documents d'acceptation des autres lots de déchets présents dans le bloc.

Rappelons enfin qu'une enquête judiciaire sur les responsabilités est en cours, et que la Commission Locale d'Information et de Surveillance a décidé la nomination d'un groupe d'experts.

* * *